BURKINA FASO

FRONT POPULAIRE

KM/YA

ZATU N° AN VII- 0011 /FP/PRES

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 17 Août 1989 entre le Burkina Faso et le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD/FAD) pour le financement partiel du projet BAGRE.

LE PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE,

VU la Proclamation du 04 Août 1983 ;
VU la Proclamation du 15 Octobre 1987 ;
VU la Zatu n° AN V-0001/FP du 15 Octobre 1987, portant création du Front Populaire ;
VU le Kiti n° AN VII-0022/FP/PRES du 21 Septembre 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;

P R O C L A M E

ARTICLE 1er : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt conclu le 17 Août 1989 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD/FAD) d'un montant de 36,02 Millions UCF pour le financement partiel des travaux du barrage de BAGRE.

ARTICLE 2 : La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

Ouagadougou, le 20 Octobre 1989

Capitaine Blaïse COMPAORE /.

